



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

CONSEIL NATIONAL POUR LA
DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° ¹⁰⁹¹ /PRG/CNDD/SGPRG/2009

**Portant élévation au grade Général à titre exceptionnel Deux
Officiers Supérieurs de l'Armée.**

*Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le
Développement*

Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu le Décret D/N°001/CNDD/PRG/SGPRG/2009/Du 14 Janvier ; portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{er}/ Les Officiers dont les prénoms et noms suivent sont nommés aux grades supérieurs à titre exceptionnel pour compter du 3 Avril 2009.

I/-Pour le grade Général de Brigade :

- 1°/ **Colonel Jean Charles CORREAH**, État-major Armée de Mer
- 2°/ **Colonel Leonard Ismaël BANGOURA** Douane Nationale

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures et sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

[12 MAI 2009

2009



Conakry, le

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.